

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 29

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 4 novembre 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NÉGRIER-CHASSAING en date du 16 décembre 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 16 décembre 2024

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Isabelle NÉGRIER-CHASSAING

Objet : Projet de modification du système d'informatisation de la médiathèque municipale – plan de financement et demande de subvention

Délibération 2024-141

La Médiathèque de Panazol projette de remplacer le logiciel de gestion informatique (appelé SIGB) et d'enrichir les propositions en complétant son matériel numérique afin d'accompagner l'évolution des pratiques de la population à l'heure du numérique.

Le projet de ré-informatisation comprend 3 volets :

1. La modification du logiciel de gestion :

La Médiathèque de Panazol fonctionne depuis 2012 à l'aide d'un logiciel libre couplé à un système de radio-identification (RFID). Ce système permet le prêt de documents via des puces de radio-identification (RFID) positionnées sur chaque document. Seule la Médiathèque de Panazol est équipée de ce système dans le département de la Haute Vienne. Le projet de ré-informatisation a pour objet la fourniture, la mise en place, l'hébergement et la maintenance d'un système intégré de gestion de bibliothèques (SIGB) permettant la gestion de l'ensemble des données de la Médiathèque. Ce système serait couplé avec une technologie électromagnétique, utilisée également par les autres bibliothèques du département.

De plus, ce projet rendra possible la participation de la commune de Panazol au catalogue collectif départemental. Enfin, cette ré-informatisation englobera également le fonds documentaire du Conservatoire de Panazol, et deviendra un outil commun aux deux structures. Concernant le prêt de documents, la collectivité pourra faire le choix de se doter ou non d'un système antivol. Ce dernier nécessitera l'achat de matériel supplémentaire de type portique antivol à l'entrée de la médiathèque et de désactivateur/réactiveur électromagnétique d'antivols.

2. Le site internet de la médiathèque :

Ce projet a également pour objet la réalisation, la mise en place, l'hébergement et la maintenance du site internet de la Médiathèque de Panazol. Ce site, véritable vitrine du service de lecture publique, sera également plus dynamique et fonctionnel pour les usagers.

3. Développement de l'offre numérique :

Parallèlement à la ré-informatisation de la médiathèque, le complément de l'offre numérique par l'acquisition de matériel est également envisagé. A l'heure du numérique, la mission culturelle des bibliothèques est d'accompagner les publics dans leur découverte et dans l'usage des technologies en perpétuelle évolution. Cette offre numérique renforcerait également la dynamique de la médiathèque.

Cette dernière met déjà à disposition du public des postes informatiques offrant la possibilité de se connecter à internet, de faire de la bureautique etc. La médiathèque souhaite compléter son offre en proposant l'accès à des casques de réalité virtuelle, les casques déjà expérimentés lors de la Fièvre manga et qui connaissent un véritable succès. Ces casques constituent un des équipements phare des bibliothèques 4.0 et donneront accès à des jeux immersifs et à des visites virtuelles.

L'offre numérique de la médiathèque sera également complétée avec un fauteuil connecté. Ce fauteuil rotatif offrira la sensation d'être dans une « bulle » de tranquillité en permettant notamment la diffusion d'une musique choisie, fauteuil qui s'intégrera au fonds documentaire Slow qui connaît un grand succès. Pour ceux qui le souhaitent, ce fauteuil connecté permettra également de travailler au calme, grâce à ses nombreux branchements possibles et sa tablette pour poser son ordinateur portable ou ses documents.

Le plan de financement prévisionnel des dépenses subventionnables est le suivant :

Dépenses	H.T	Commentaires
Achat du logiciel avec 9 licences d'utilisation- du site internet – de la formation	15 000 €	Logiciel de gestion de bibliothèque avec développement d'un site web dédié + une application mobile + la formation sur le logiciel + outil commun avec le Conservatoire comprenant l'intégration de son fonds documentaire Ne sont pas comprises les maintenances annuelles à hauteur de 2.110 € H.T / an
Douchettes X 9 avec support	1 260 €	Pour la médiathèque et le conservatoire
Fauteuil connecté acoustique – SILENCE SOUND CENTER	4 995 €	
Casques de réalité virtuelle X 2	1 500 €	

Dépenses supplémentaires si décision de maintenir un équipement antivol	H.T	Commentaires
Portique antivol EM double passage + forfait installation formation et paramétrage	12 500 €	Il est possible de se passer d'un équipement antivol en conservant les portiques actuels comme moyen de dissuasion. La médiathèque de Saint Junien estime le taux des pertes/vols à 0.1%
Désactivateur et réactivateur électromagnétique d'antivols X 2 pour la banque de prêt	1 400 €	Uniquement si l'option antivol est retenue

Montant HT des dépenses utiles subventionnables	22 755 € H.T	100 %
Subvention DRAC (DGD)	11 377.50 € H.T	50 %
Auto-financement Panazol	11 377.50 € H.T	50 %
Montant H.T des dépenses supplémentaires subventionnables (si décision de maintenir un équipement antivol)	13 900 € H.T	100 %
Subvention DRAC (DGD)	6 950 € H.T	50 %
Auto-financement Panazol	6 950 € H.T	50 %

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21 et L2241-1 ;
VU le projet de Ré-informatisation de la médiathèque de Panazol et d'acquisition de matériel informatique et numérique ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès des différents partenaires les contributions financières correspondantes.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 18 décembre 2024

Le Maire,


Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

23 DEC. 2024

Publié ou notifié

24 DEC. 2024

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DELIB141**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **18/12/2024**

Objet : **Projet de modification du système d'informatisation de la médiathèque plan de financement et demande de subvention**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Finances locales - Subventions**

Date de télétransmission : **23/12/2024**

Agent de transmission : **Carole DANCHE - MAIRIE**

Acte : **DELIB141 - Projet de modification du système d'informatisation de la médiathèque plan de financement et demande de subvention.**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20241218-DELIB141-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **23/12/2024**